



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ressources — culture — santé
LA MÉCANO handicap
Occitanie — dépendance

Dispositif

« Culture Santé Handicap & Dépendance »



Un **partenariat** engagé par les **ministères de la santé et de la culture** qui se traduit en région par la signature d'une convention 2020-2024.

Une enveloppe financière totale de **490K€** permet de soutenir financièrement des projets artistiques au sein d'établissements sanitaires et médico-sociaux retenus dans le cadre des **appels à projets** :

- **culture santé**
- **culture handicap et dépendance**
- **culture et projets structurants** (biennuel)

La Convention CSHD

2020 ← → 2024



15 octobre 2020



Équité
Accompagnement
Valorisation
Optimisation



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

AAP
Culture
santé
(Etablissements
Sanitaires)

AAP
Culture
handicap et
dépendance
(Etablissements
médico-sociaux)

AAP
Culture et
Projets
Structurants
Biennuel
(Etablissements
sanitaires et
médico-sociaux)

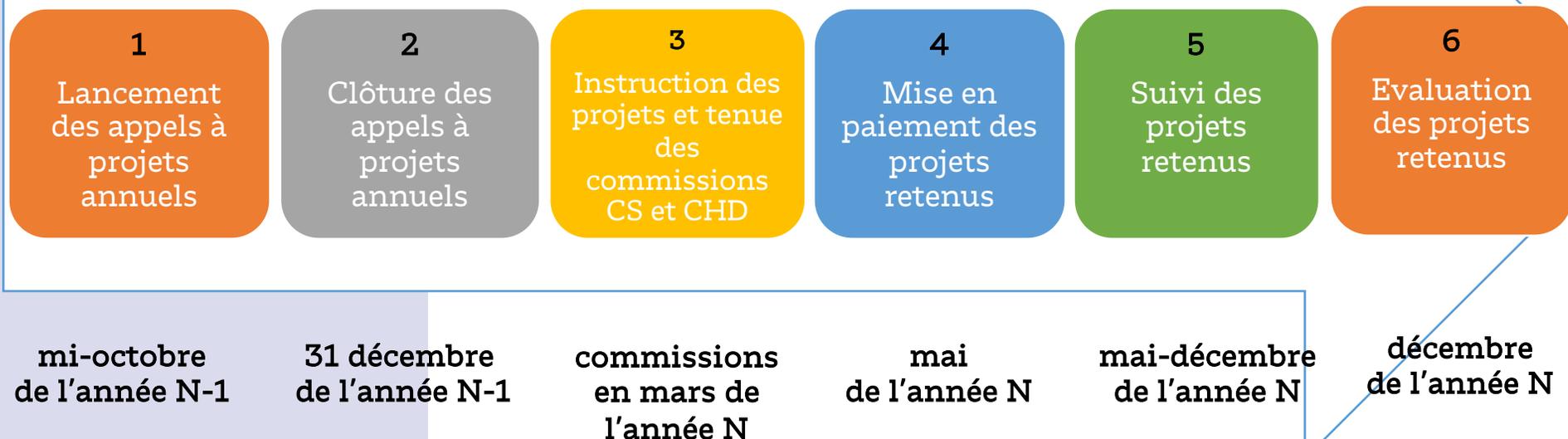
Soutien à
l'ingénierie
du
dispositif

Accompa-
-gnement
Communi-
-cation

Le calendrier des campagnes annuelles pour les appels à projets « culture santé » et « culture handicap & dépendance »



Pour les projets prévus en année N





Il existe deux catégories de conditions d'éligibilité :

- Celles tenant à la qualité des porteurs de projets ;
- Celles tenant au contenu du projet.

* Possibilité de déposer des projets mutualisés avec une structure non éligible si elle n'est pas porteuse de projet principale et si elle participe financièrement au projet



Subvention maximale de 60 % du coût du projet

Les critères d'éligibilité

Conditions d'éligibilité des porteurs de projet

Sanitaires ou médico-sociaux*
+
Publics ou privés à but non lucratif*

Intervenant culturel dont les qualités artistiques sont reconnues par la DRAC

Contexte de l'établissement (social et économique)

Conditions d'éligibilité des projets

Co construction

Projet artistique

Montage financier

Interactions Artiste/patients ou résidents

Ouverture cité

Valorisation

Modalités d'arbitrage des projets



Dans le cadre du processus d'instruction, volonté d'intégrer des critères de priorisation équitables, conformes aux orientations de la convention

